

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MARS 2022**

Étaient présents : M. Thierry LORNE, Mme Martine MARTINOT, M. Patrick LECONTE, Mme Maryse DOSIERES, M. Francis DRUMINY, Mme Sylvie DUPLAN, MM. Ludovic STIOT, Christian GIBIER, Christian COLLOT, Valery FARCY, Stéphane PERTUISOT, Mmes Véronique BECART, Isabelle COQUILLE et Karine GIBAUD

Était absente excusée : Mme Magali ROBIN ayant donné pouvoir à Patrick LECONTE

Madame Maryse DOSIERES a été nommée secrétaire de séance.

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils acceptent qu'un nouveau point soit rajouté à l'ordre du jour :

- Mise à disposition gratuite de la Maison familiale au secours catholique

Les membres du conseil ayant accepté à l'unanimité, ce point sera abordé au cours de la séance.

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la mise à disposition gratuite au profit du secours catholique de la maison familiale avec un accès à la cuisine et au terrain les mercredis après-midi hors vacances scolaires,

CHARGE le Maire de rédiger la convention à intervenir avec l'Association,

RENOUVELLE, pour trois ans, la convention conclue avec le Conseil Départemental pour bénéficier du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE) qui est arrivée à son terme,

DECIDE de vendre deux lots de bois :

- lot 1 composé de 2 chênes 7 frênes et 3 acacias
- lot 2 composé de 5 frênes

ACCEPTE la proposition du SDEA pour la réalisation de travaux d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, des installations de communications électroniques et renforcement de l'installation communale d'éclairage public rue de la Fontaine et rue de Fonteny

ACCEPTE la proposition du SDEA pour les travaux de renforcement de l'installation communale d'éclairage public rue du Bouquet

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service « ARCHIVES » avec le centre de gestion de l'Aube

APPROUVE le Compte de Gestion de la **Commune** présenté par le Receveur Municipal pour l'exercice 2021,

APPROUVE le Compte Administratif de la **Commune** pour l'exercice 2021
et **DÉCIDE** de l'affectation du résultat,

APPROUVE le Compte de Gestion du **Service des Eaux** présenté par le Receveur Municipal pour l'exercice 2021,

APPROUVE le Compte Administratif du **Service des Eaux** pour l'exercice 2021,
et **DÉCIDE** de l'affectation du résultat,

APPROUVE le Compte de Gestion du **service Assainissement** présenté par le Receveur Municipal pour l'exercice 2021,

APPROUVE le Compte Administratif du Budget **Assainissement** pour l'exercice 2021,
et **DÉCIDE** de l'affectation du résultat,

MAINTIENT, pour l'année scolaire 2022/2023, le tarif de surveillance à la garderie,

RETIENT les sociétés afin d'assurer la mission SPS et de bureau de contrôle pour les travaux de la salle multi-activités

DÉCIDE l'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain B1873p située sur la commune d'AUXON,

AUTORISE Monsieur le Maire faire procéder au bornage,

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires ;

DECIDE de faire une proposition d'achat pour le 552 rue de la Mairie,

Dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par délibération du 9 juin 2020, Monsieur Le maire donne communication au conseil municipal des biens pour lesquels il n'a pas exercé le droit de préemption urbain.

La séance du conseil municipal étant close, une réunion de travail privée a conclu la soirée.

Le Maire,